

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2013-161 du 24 Septembre 2013

L'an deux mil treize, le vingt quatre septembre à dix neuf heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Vice-Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT – J. STORET – Ch. LECTEZ – N. CARON

MM. J.F. LALY – J. MAHIEU – X. DUQUESNE – H. TABARY – Y. MARECHAL – J.P. DELEVOYE – Y. BONNERRE – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – P. COLLE – Cl. AUDEGOND – S. NACRY – P. VISENTIN – J.N. MENAGE – F. KOLASA – J.M. LETELLIER – V. GRANDIN – J. Ch. DERUE – Y. LEDIEU – X. LEROUX – H. COPIN – L. ANTINORI – D. BASSEUX – J.L. CAPON – X. POUILLAUDE – B. HIEZ – G. TRANNIN – J.P. POUTRAIN – J. VASSEUR – J.M. BLAISE – J. DESCAMPS – D. BEDU – Ch. HEMAR – I. LESAGE – L. GUISE – H. BASSEZ

M. J.F. LALY, absent et excusé, a été suppléé par Mme S. DUBOIS  
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF  
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. R. PARSY  
M. J. Ch. DERUE, absent et excusé, a été suppléé par M. M. MARQUIS  
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS  
Mme N. CARON, absente et excusée, a été suppléée par M. G. LAMBLIN,

### Objet : Contrat Enfance Jeunesse – Présentation du Diagnostic Social

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la mission confiée au Cabinet E2I en vue de dresser un diagnostic social du territoire de la Communauté de Communes Sud Artois.

Monsieur le Président précise que ce diagnostic est nécessaire à la définition des axes stratégiques que la collectivité entend poursuivre dans le cadre de la politique « Enfance Jeunesse ».

Ce diagnostic permettra également de nourrir le contrat Enfance Jeunesse qui doit être renouvelé avec la Caisse d'Allocations Familiales d'ARRAS, avant la fin de cet exercice.

Monsieur le Président détaille les conclusions de ce diagnostic qui a mis en évidence les forces et les faiblesses du territoire de la collectivité, qui a dressé un état des lieux précis des différentes actions menées par les anciennes Intercommunalités, y compris les actions qui étaient conduites au

niveau municipal, notamment sur les communes d'HERMIES, BERTINCOURT et BEAUMETZ-LES-CAMBRAI.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver les conclusions du diagnostic social dressé par le Cabinet E2I,
- de confier le soin à la Commission Enfance Jeunesse de déterminer et d'arrêter les axes de développement stratégiques en vue d'une recontractualisation avec les services de la Caisse d'Allocations Familiales d'ARRAS.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 24 septembre 2013 et transmission en Préfecture le 24 septembre 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 24 septembre 2013 et transmission  
en Préfecture le 24 septembre 2013

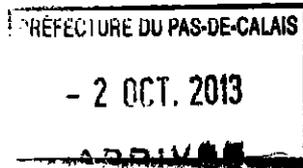
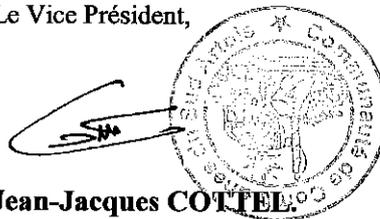
Pour le Président,  
Le Vice Président,

Jean-Jacques COTTEL



Pour le Président,  
Le Vice Président,

Jean-Jacques COTTEL



2013-161- 24/09/2013  
DEL DIAGNOSTIC SOCIAL